

## Jean-Baptiste André Godin à Dureteste, 8 mars 1864

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 1 p. (123r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Dureteste, 8 mars 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43076>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 mars 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Dureteste](#)

Lieu de destination Charleville-Mézières (Ardennes)

# Description

Résumé Sur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Jean-Baptiste André Godin souhaite un prompt rétablissement à Dureteste. Godin est contraint d'accepter l'offre de Dureteste de se faire remplacer dans l'affaire par Vesseron, avocat à Sedan, mais il signale qu'il aurait préféré confier l'affaire à Phillipoteaux.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Phillipoteaux \[monsieur\]](#)
- [Vesseron \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Sedan \(Ardennes\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Guise le 8 mars 1664

Monseigneur D'Artagnan

J'ai appris avec quelle grande délivrance  
letter du 2<sup>me</sup> voulant que vous étiez envoi  
deffendant et malgré la priuation dont  
vous fusseyez devoir vous entourer au sujet  
de mon affaire je me plie à répandre  
pour vous le moment de l'abandonment de votre  
dame.

au point où l'affaire en est arrivée  
je ne pourrai sans risque affondre  
confirmer un autre avocat que celui de  
votre dame mon affaire dans quelles soit  
à mon souffrir et sans que ce soit pour  
moi le sujet d'un voyage immédiat que je  
n'ai quinze temps de faire je ne puis donc  
que faire pour de tout renseignement sur  
M. l'Editeur qui a été l'effet que vous  
me faites et vous faire des plus bons  
avis possible.

je vous dis que je n'aurai affondre  
qu'en raison de précédentes relations que  
je ne veux pas dévoiler et je parle  
surtout pour l'avenir dans l'avenir à  
savoir que je ferai ce que je pourrai  
sans autre considération que celle à laquelle  
je me suis adressé

Veuillez avec les vœux que je fais pour  
votre dame agréer mes parfets à elle

Georges